

Rapport de la commission de gestion et des finances sur le préavis No 18/25 « Budget de fonctionnement pour l'année 2026 »

Présidente : Cand Claire-Lise

Membres : Lambercy Valérie, Fasel Rachel, Pasteur Cora, Quinodoz Boris

Suppléant : Martin Jean-François

Orbe, le 29 août 2025

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La commission de gestion et des finances s'est réunie le vendredi 22 août à la salle de conférence de l'ASIOR à Montcherand pour un travail préparatoire consacré à l'analyse des deux préavis (demande de crédit complémentaire pour l'équipement en affichage numérique frontal et le budget de fonctionnement 2026). La commission s'est ensuite réunie le mercredi 27 août 2025, également dans les locaux de l'ASIOR au collège des Pique-Raisinets à Montcherand, en présence de M. Olivier Petermann, président du CODIR, Mme Anne Baumann et Mme Marinette Benoit, membres du CODIR et Line Cottens, boursière.

Tous les membres de la commission étaient présents à l'exception de Mme Valérie Lambercy (22 août) excusée, ainsi que M. Boris Quinodoz (27 août) excusé, remplacé par M. Jean-François Martin, suppléant.

La commission les remercie chaleureusement pour l'excellent travail effectué, leur disponibilité ainsi que pour la clarté et la transparence dans les réponses apportées à nos questions.

La commission félicite Anne Baumann ainsi que la boursière, Line Cottens, pour l'excellente présentation des comptes en mettant en comparaison l'ancien plan comptable MCH1 et le nouveau MCH2, nous permettant de mieux comprendre les modifications apportées et la ventilation des coûts sur plusieurs comptes (Split).

I. PREAMBULE

Nous relevons que l'ASIOR passe à une nouvelle ventilation comptable (MCH2) exigée par le canton, ce qui entraîne quelques modifications du plan comptable et des comptes de fonctionnement. Ce nouveau procédé permettra d'amener plus de précision, de transparence et de vision globale dans les comptes de fonctionnement.

Anne Baumann nous donne des explications sur la nouvelle numérotation des comptes ; cette dernière en fera part également lors de la séance du Conseil Intercommunal et du CODIR qui

aura lieu le 18 septembre. L'objectif de ce préavis No 18/25 est de fixer le budget de fonctionnement de l'ASIOR pour l'année 2026.

II. ANALYSE PAR CHAPITRE

21201 - Devoirs surveillés

La commission s'interroge sur la baisse significative des devoirs surveillés. Le CODIR nous répond que de plus en plus d'enfants vont dans les UAPE et, de ce fait, ne se rendent pas dans les locaux pour les devoirs surveillés, ce qui explique cette diminution. Le compte a été ajusté au budget à CHF 25'000.- pour 2026 (55'000.- en 2025).

21702 - Collège Pique-Raisinets Montcherand

Une demande de subvention dite « d'aide à la pierre » a été demandée pour la partie UAPE (aides financières publiques cantonales accordées aux maîtres d'ouvrage publics ou privés) pour la construction et rénovation de bâtiments afin de réduire les coûts de location, ce qui va sensiblement modifier le loyer facturé à l'AJOVAL.

21910 - Transports d'élèves

Comme présenté lors de la dernière séance du Conseil Intercommunal de l'ASIOR du 10.04.25, il n'y a plus qu'un partenaire, la société HelvéCie. Cette nouvelle organisation pourra nous faire réaliser une diminution des coûts de CHF de 230'000.- par rapport au budget 2025. La commission s'est questionnée sur la clarté de cette diminution significative. Le CODIR nous répond que l'appel d'offre s'est conclu avec un contrat avec HelvéCie, offre la plus concurrentielle. Le CODIR précise que les services resteront de qualité ainsi que le nombre de bus pour le transport des élèves.

Le CODIR restera vigilant concernant les problématiques liées au transport (cf 21910.3131.01 « gestion des courses spéciales, facturation et problèmes »). Un contrôle trimestriel aura lieu par Microgis ainsi que par la boursière de l'ASIOR. D'autre part, dans le cahier des charges d'HelvéCie, un critère est précisé sur les problèmes liés au transport (oubli de course, comportement des chauffeurs ou élèves...).

21910.4612.01 - Dédommagement des communes, élèves pondérés

La commission demande des explications sur la signification « élèves pondérés ». Le CODIR nous explique qu'il s'agit de la nouvelle péréquation intercommunale. Celle-ci se base sur l'éloignement entre le domicile de l'élève et son site scolaire (calcul en km) ainsi que le ratio élèves/habitants par commune. Si les communes rentrent dans cette nouvelle

procédure de calcul, celles-ci toucheront une compensation. Un montant de CHF 100'000.- a été budgété en 2026, en se basant sur l'estimation de la péréquation 2025.

21930/21931 - Camps et activités scolaires primaires et secondaires

Le CODIR nous informe qu'il a accordé CHF 100.- par élève 11S pour leur sortie de fin d'études au vu l'augmentation des transports.

21993 - Administration

Le site Internet actuel de l'ASIOR est obsolète et peu intuitif. C'est pourquoi, lors de la dernière séance du Conseil Intercommunal du 10.04.25, Mme Cora Pasteur a demandé pour que ce site soit revu afin de le rendre plus attractif avec des accès faciles lors de la recherche d'informations. Un nouveau logo est également prévu. Un montant de CHF 12000.- est budgété. Le choix du site Internet n'a pas encore été défini.

Au vu du montant budgété, la commission rend attentif le CODIR sur divers points :

-Il serait important de prendre en compte les utilisateurs de ce nouveau site Internet afin qu'il corresponde à leur besoin.

- Demander des conseils à des professionnels afin d'affiner le choix du site Internet.

-Il est important que le CODIR soit indépendant dans l'utilisation de ce produit sans devoir passer systématiquement par l'entreprise contractée pour modifier des prestations.

21993.3612.00 - Prestations de services de tiers, commune d'Orbe

La commission demande des explications sur ce nouveau compte spécifique où un montant de CHF 150'000 a été budgété.

Au vu de la future construction du nouveau collège à Montchoisi, l'ASIOR pourrait recourir à la Commune d'Orbe, de manière ponctuelle, pour bénéficier de leur expertise, compétences et conseils (connaissance des bâtiments, demande d'offres, coordination du chantier, aide au niveau du secrétariat et bourse qui pourrait soulager le CODIR...). Concernant le secrétariat, cela répondrait à la motion de Mme Cora Pasteur dans le soutien de toute la charge administrative, non négligeable, effectuée par le CODIR.

Coût par élève

La commission constate une légère diminution des coûts par élève au primaire et secondaire dû en partie à la diminution des frais de transport.

Budget 2025 : Nb élèves primaire 1'060 ; Nb élèves secondaire 417

Budget 2026 : Nb élèves primaire 1'075 ; Nb élèves secondaire 423

	Avec les transports	
Coûts par élève	B-2025 CHF	B-2026 CHF
Primaire	3'652.77	3'388.06
Secondaire	4'740.15	4'696.88

III. Conclusion

Le budget 2026 se boucle avec un total de charges de CHF 6'172'746.14 et un total de produits (subventions diverses, participation des parents, écolage externe...) hors part primaire et secondaire, de CHF 543'800 portant ainsi la participation des communes à CHF 5'628'946.14. Ce budget présente donc une diminution des charges de CHF 257'637.38 par rapport au budget 2025, ceci dû en partie à la diminution des coûts des transports scolaires.

La commission de gestion remercie le CODIR pour la gestion attentive à limiter au maximum les coûts, comme présenté dans le chapitre « Récapitulation ».

Au vu de ce qui précède, la commission de gestion et des finances, à l'unanimité de ses membres, invite le Conseil Intercommunal à bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal de l'ASIOR, considérant :

- le préavis No 18/25 concernant le budget pour l'année 2026,
- le rapport de la commission de gestion et des finances,
- que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide :

1. Le budget de l'année 2026 est adopté tel que présenté.
2. La participation des communes pour l'année 2026 s'élève à CHF 5'628'946.14

Pour la commission de gestion et des finances

Claire-Lise Cand, rapportrice